

Préservez votre activité en cas de disparition déstabilisante

Novità Homme clé

Vous vous souciez de l'avenir de votre société, en cas de perte d'un acteur déterminant. Nous vous apportons la solution financière indispensable pour préserver votre activité.

Chef d'entreprise ou collaborateur incontournable pour son savoir-faire, sa proximité avec vos clients, l'homme clé a une fonction majeure dans votre organisation. Sa disparition peut entraîner des conséquences lourdes pour votre entreprise (ralentissement d'activité, dysfonctionnement...).

Le contrat Novità constitue **la solution pour se prémunir de la perte de recette d'exploitation liée à la disparition de votre homme clé.**

Bénéficiez rapidement d'un capital ajusté pour faire face aux suites de sa disparition

En cas de décès de l'homme clé, Generali vous assure le versement d'un capital prédéfini au bénéfice de votre entreprise, quelle qu'en soit la cause. Vous fixez le montant du capital en fonction de l'évaluation au plus juste de la perte de recette d'exploitation.

Profitez d'une fiscalité avantageuse

Vos cotisations au titre de votre contrat Novità Homme clé constituent chaque année une charge déductible des résultats imposables des exercices au cours desquels elles ont été payées. Les indemnités perçues dans le cadre d'un contrat Novità Homme clé sont comprises dans le bénéfice imposable de l'exercice du versement.

Novità Associés

Vous souhaitez préserver la stabilité de votre entreprise en cas de disparition de l'un de vos associés. Nous vous apportons la capacité financière pour y faire face.

Le contrat Novità, si vous avez un pacte d'associés, vous donne les moyens de racheter les parts de votre associé disparu sans toucher à votre propre patrimoine. **La dispersion du capital est évitée et la pérennité de l'entreprise assurée.**

Bénéficiez du capital nécessaire pour préserver votre entreprise

En cas de décès de l'un de vos associés, quelle qu'en soit la cause, **Generali vous assure le versement d'un capital prédéfini au bénéfice des associés survivants.**

Avec les conseils de votre intermédiaire d'assurance Generali, vous pouvez :

- souscrire pour chacun des associés un contrat Novità Associés au bénéfice des partenaires restants ;
- déterminer le capital assuré sur la tête de chacun d'entre eux, **en fonction de la valeur de sa participation au capital ou de la fraction de participation à racheter ;**
- désigner les autres associés comme bénéficiaires, selon les dispositions du pacte d'actionnaires.

Profitez de la fiscalité favorable de l'assurance vie

Les capitaux versés par Generali aux associés bénéficiaires sont exonérés de droits de succession dans les conditions et limites fixées par la loi (articles 757 B et 990 I du CGI).

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Vie

Société anonyme au capital de 332 321 184 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026